



affiché le 04/12/24

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 201

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

ABONNEMENTS POUR LE PRET DE MATERIEL, LE LOGICIEL, LA MAINTENANCE ET LA SAUVEGARDE POUR LA BILLETTERIE DU CINEMA-THEATRE LE CYCLOPE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant la nécessité d'informatiser la billetterie du Cinéma-théâtre Le Cyclope de Tonnerre ;
- Considérant les offres d'abonnements proposées par Monnaie Services pour cette mise en place par le prêt de matériel, la maintenance des logiciels et la sauvegarde externalisée ;

DECIDE

- De signer 3 abonnements avec la SAS Monnaie Services ICM Services, sise La Seyne sur Mer (83500), aux conditions suivantes :
 - o Abonnement pour le prêt de matériel :
 - Durée : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (soit du 20/10/2024 au 19/10/2028),
 - Montant annuel : 169.00 € HT (TVA = 20 %) – révisable annuellement
 - o Abonnement pour la maintenance des logiciels de billetterie :
 - Durée : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (soit du 20/10/2024 au 19/10/2028),
 - Montant annuel : 789.00 € HT (TVA = 20 %) – révisable annuellement
 - o Abonnement pour la sauvegarde externalisée :
 - Durée : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction (soit du 20/10/2024 au 19/10/2028),
 - Montant annuel : 149.00 € HT (TVA = 20 %) – révisable annuellement
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout avenant à ces contrats, selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 26 novembre 2024,

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre